

Avant d'aborder l'ouvrage « *Le basculement océanique mondial* », que j'ai eu le plaisir de lire, il est bon d'évoquer quelques faits concernant la défense et la sécurité. Contre toute attente, la conférence de presse du président de la République a été l'opportunité de mettre à l'honneur nos soldats dans les différentes opérations en cours et d'aborder plusieurs questions de défense directement ou indirectement.

Quelques réflexions sur les questions de défense évoquées durant cette conférence

Une interrogation peut effectivement être soulevée : quelle va être la forme de la nouvelle coopération militaire franco-allemande, troisième initiative présidentielle annoncée pour la relance de l'Europe par le couple franco-allemand. Les expériences passées de la brigade franco-allemande ou du corps franco-allemand devenu corps européen montrent certes que les militaires ont toujours su apporter des réponses à ce genre de défi à la différence peut-être d'autres organismes. En revanche, quelles peuvent être les pistes pour des forces armées en déflation et aussi aux règles d'intervention si différentes ?

Sujet indirectement abordé et sur lequel je rebondis, j'ai apprécié l'affirmation présidentielle selon laquelle nous avons effectivement combattu des djihadistes au Mali et non des terroristes. Là aussi c'est un changement de position qui est loin d'être anodin.

Condamner les djihadistes français ?

Un autre thème de cette semaine est justement ce débat croissant sur les djihadistes européens de plus en plus nombreux qui combattent en Syrie ou ailleurs. Au Royaume-Uni, des mesures fortes ont été prises envers une vingtaine de djihadistes qui ont été déchus de leur nationalité britannique. Ce 17 janvier 2014, l'Union européenne elle-même a évoqué son inquiétude. Elle estime aujourd'hui à environ 1200 djihadistes européens servant non seulement en Syrie mais aussi au Soudan et en Somalie (Cf. [Union européenne](#))

Il est sans doute temps qu'en France le législateur agisse que ce soit pour le service dans une armée étrangère ou dans une organisation armée non étatique. Pour le premier cas, comment accepter qu'un ressortissant français serve dans une armée étrangère (Cf. [Mon billet du 24 octobre 2011 sur la double nationalité](#)) ?

Le second cas est beaucoup plus d'actualité. Je rappellerai d'abord cette proposition de loi du 24 avril 2013 visant à « *déchoir de la nationalité française tout individu portant les armes contre les forces armées françaises et de police* » (Cf. [proposition de loi](#)). Je pourrai poser la question de savoir où le parlement en est aujourd'hui sur cette question. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion0996.asp>

C'est surtout cette proposition de loi, de plus en plus d'à-propos, ayant pour objet d'interdire la participation de Français à des conflits armés hors du territoire de la République sans accord de la France. Elle a été déposée le 16 juillet 2013 par le député Jacques Myard (Cf. [Proposition de loi](#)) qui propose d'introduire dans le code pénal :

« Le fait pour tout Français de participer directement ou indirectement à des conflits armés

hors du territoire de la République en l'absence d'accord exprès des autorités françaises, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Les personnes physiques coupables de cette infraction encourent également les peines complémentaires suivantes prévues par le code pénal :

- L'interdiction des droits civiques, civils et de la famille, (...);
- La diffusion intégrale ou partielle de la décision ou d'un communiqué informant le public des motifs et du dispositif de celle-ci (...);
- L'interdiction du séjour (...) »

Il est sans aucun doute temps d'agir sans ambiguïté et avec fermeté.

L'armée française recrute pour servir le pays, éventuellement pour combattre en son nom. Choisir de se battre par les armes pour une autre cause, à l'étranger, cela ne montre-t-il pas un échec de l'adhésion aux valeurs et aux choix faits par la France ? Echec de la société, échec des parents, échec de l'école ?

« Le basculement océanique mondial », un nouvel horizon à reconquérir ?

Les éditions Lavauzelle (www.lavauzelle.com) ont publié dans la collection « Renseignement, Histoire & Géopolitique », « *Le basculement océanique mondial* ». Ouvrage de 147 pages rédigé par Olivier Chantriaux et Thomas Flichy de la Neuville, il est préfacé par le vice-amiral d'escadre Marin Gillier, aujourd'hui directeur de la DCSD. L'éloge et la place de la marine nationale sont au cœur de cette préface qui rappelle le rôle important de la mer dans la stratégie française, rôle peut-être incontournable demain...mais qui ne pourra se faire au détriment des autres armées.

Les auteurs analysent l'évolution vers une capacité océanique des marines des Etats asiatiques. C'est aussi le constat que seuls la France (« L'avenir de la France est sur l'eau ») et le Royaume-Uni en Europe se réintéressent à la zone indopacifique. La France s'est déployée aux EAU tout en se maintenant à Djibouti et d'autres points d'appui. Aujourd'hui, le Royaume-Uni veut réinstaller un point d'appui naval à l'est de Suez. La sécurisation des voies maritimes redevient une priorité que ce soit pour les nouvelles puissances du Pacifique ou occidentales. La voie maritime vitale pour l'économie mondiale, et bien sûr des pays asiatiques, est désormais le détroit de Malacca entre l'Asie Pacifique et l'Europe où passent 50 000 navires transportant 80% du pétrole et 30% du commerce mondial.

Cette bascule identifiée par l'ouvrage s'appuie aussi sur l'étude des capacités navales en évolution de la Chine, du Japon, de l'Inde, de la Russie, des Etats-Unis, du Brésil. C'est aussi une analyse des peuples ouverts ou fermés à la mer. L'exemple africain est frappant avec son absence de ses abords maritimes exploités par d'autres Etats. Dans l'espace maritime, ils estiment cependant qu'une grande puissance le sera demain, non par une présence physique omniprésente mais par une présence montrée à bon escient.

L'approche des auteurs se confirme par les évolutions en cours. Les Etats-Unis se repositionnent sur le Pacifique. Sur 283 navires, 52 sont déployés dans le Pacifique avec un

objectif de 62 navires d'ici 2020. La Russie a décidé d'acquérir 40 navires en 2014 (Cf. Defence news). La Chine a un porte-avion opérationnel.

Cependant, le débat sur l'importance des 11,5 millions de km² répété à l'envie en France laisse dubitatif face à nos capacités navales mais sans doute aussi face à la réalité future de cet espace maritime. En effet, il y a quelques mois était déjà remis en cause par nos parlementaires certaines îles. Ainsi, je citerai cette position française exprimée par le ministre des affaires étrangères le 17 avril 2013 devant la commission des affaires étrangères et soutenue par celle-ci. L'île de Tromelin a été l'objet d'un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord-cadre entre le gouvernement français et le gouvernement mauricien sur la cogestion économique, scientifique et environnementale de cette île. A Saint-Pierre-et-Miquelon, les négociations avec le Canada sur la ZEE restent bien floues et parfois tendues.

L'avenir de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie, à la superficie maritime non négligeable, leur indépendance progressive, est aussi bien effacée du débat national. L'état de notre marine n'est-il pas une anticipation de la réalité de notre espace maritime futur ? La remise en cause à terme de nos possessions éparses qui légitiment le contrôle de cet espace maritime (Cf. [Mon billet du 18 août 2012](#)) devrait faire partie de notre réflexion. Aurons-nous la capacité et la volonté à défendre ces territoires éloignés demain si les négociations étaient impossibles avec les Etats riverains ?

Se pose aussi la question de notre solidarité avec nos alliés dans le Pacifique. L'agressivité chinoise s'affirme de semaine en semaine. Quelle sera la position de la France, de l'Union européenne alors que cette zone asiatique devient fondamentale aussi pour les approvisionnements du continent européen ?

Si je me réfère à la LPM ([Cf. JO du 18 décembre 2013](#)), cela ne constitue pas une flotte française bien importante pour les missions à remplir d'autant que les besoins s'avèrent de plus en plus importants. Ainsi, notre marine peut difficilement assurer la protection des navires marchands contre la piraterie. A titre d'exemple, la réponse est l'externalisation et donc la privatisation des équipes de protection des navires avec ce projet de loi du 3 janvier 2014 (Cf. [projet de loi, relatif aux activités privées de protection des navires](#)). Avons-nous vraiment fait le choix du « basculement océanique mondial » ?